Discours de Rachida DATI Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Signature du Protocole anti-évasion entre l'Etat et les représentants des exploitants d'hélicoptères - Mercredi 12 septembre 2007 -

Monsieur le Président Fraissinet, Monsieur le Président David, Monsieur le Délégué général Jouis, Messieurs les Directeurs,

Nous signons aujourd'hui le protocole entre l'Etat et les représentants des exploitants d'hélicoptères. Je m'en réjouis. C'est un aboutissement et un progrès.

C'est en effet **l'aboutissement d'un dossier** qui n'avait pas encore trouvé de solution.

Je rappelle que **15 évasions par hélicoptère** sont survenues en France depuis 1981. S'y ajoutent 7 tentatives d'évasion qui, heureusement, ont échoué.

Je veux commencer par rendre hommage aux personnels des établissements pénitentiaires pour leur courage, leur sang-froid et leur dévouement au service de leur mission. Une mission qu'ils exercent pour la sécurité de notre pays et de nos concitoyens, comme le font les personnels de la police et de la gendarmerie.

Après l'évasion du 14 juillet, je me suis rendue à Grasse. J'ai pu mesurer concrètement les dangers auxquels les personnels sont exposés quotidiennement dans le cadre de leurs fonctions. Il est de mon devoir, en ma qualité de garde des sceaux, de tout mettre en œuvre pour renforcer la sécurité des personnes et des établissements pénitentiaires.

Ma pensée va aussi aux pilotes. Ce sont des professionnels qui ont un savoir-faire et une lourde responsabilité. On ne peut pas accepter qu'ils puissent être pris en otage dans l'exercice de leur métier. Il est indispensable d'agir pour leur sécurité, en empêchant les criminels de détourner leurs appareils. Je veux assurer le Syndicat national des exploitants d'hélicoptères et l'Union nationale de l'hélicoptère, de mon plein soutien pour atteindre cet objectif.

C'est **en 2005** qu'est née l'idée d'un protocole avec vous. Une bonne idée qu'il fallait mener à terme.

C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à remercier **toutes les parties signataires**. Vous avez répondu à ma demande de faire avancer efficacement ce dossier.

Vous avez su vous mobiliser depuis la réunion du 16 juillet qui s'est tenue au ministère, à la suite de l'évasion de Grasse. Je sais que vous avez eu de nombreux échanges. Vous êtes parvenus à un accord.

Cet accord associe:

• d'une part, pour l'Etat, la direction de l'administration pénitentiaire, la direction générale de l'aviation civile, la direction générale de la police nationale et la direction générale de la gendarmerie nationale,

• d'autre part, les représentants des exploitants d'hélicoptères.

Je me réjouis donc de cet aboutissement. Le protocole permet de conjuguer les efforts des différents acteurs pour prévenir tout détournement d'appareils à des fins criminelles de nature à mettre en danger la vie d'autrui.

Ses dispositions apportent un réel progrès.

Plusieurs d'entre elles me semblent primordiales :

- la réservation des vols avec la plus grande anticipation possible ;
- l'identité complète du bénéficiaire du vol ;
- le règlement avant le vol par des moyens de paiement certifiés pour un montant inférieur à 3 000€;
- le contrôle de l'identité avant embarquement et rapprochement avec les informations initialement données ;
- la vigilance autour des bagages et des effets personnels des clients ;
- l'information des salariés des sociétés d'hélicoptères sur les risques de détournement des appareils ;
- l'échange d'informations entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de faciliter l'exécution de ce protocole

La question de la sécurité des personnels, des pilotes et de nos concitoyens est essentielle à mes yeux. Il convient de prendre les mesures nécessaires, rapidement, en réponse à ces exigences de sécurité. Je sais que cela impose des contraintes et des obligations. Mais la sécurité est à ce prix. De son côté, mon ministère s'engage à **poursuivre la mise en œuvre des moyens de sécurisation** des établissements. C'est aussi indispensable.

J'ai demandé au directeur de l'administration pénitentiaire de me présenter à la fin de l'année un bilan de la mise en œuvre du protocole. S'il en est besoin, il me fera toute proposition utile en vue d'améliorer encore le dispositif.

C'est un cadre commun qui servira désormais de référence à l'ensemble des acteurs. Je vous remercie de vos efforts conjugués.